

| Équipe des ressources et de l'évolution énergétique Mackenzie

Évaluation de la transition énergétique

Le 18 septembre 2026, Placements Mackenzie et FactSet ont lancé un nouvel indice mondial des revenus verts pour combler le fossé entre les indices du secteur des technologies propres dont la définition est trop restrictive et ceux dont la portée est trop large.



Johnathan Prestwich
Analyste principal en placement

L'indice FactSet Global Green Revenue

L'investissement à thématique environnementale est devenu une catégorie d'actif importante, mais il n'existe pas encore d'indice de référence approprié et représentatif. Par rapport à un indice mondial général, les positions sectorielles et géographiques qui définissent le thème sont considérées comme un risque actif, de sorte qu'il est impossible de distinguer l'exposition thématique de la sélection des titres.

Les solutions de rechange existantes aux indices généraux ne répondent pas à la définition. Les indices de créneaux spécialisés (« pure-play »), comme les indices de l'énergie propre, limitent leur univers à la production d'électricité et aux équipements qui y sont associés, tandis que les indices généraux de l'économie verte appliquent un seuil suffisamment souple pour que les sociétés technologiques à très grande capitalisation deviennent leurs principaux placements.

L'indice FactSet Global Green Revenue cherche à combler le manque d'indices de référence représentatifs pour les approches à thématique environnementale. Le critère consiste à déterminer si une entreprise vend un produit ou un service qui procure un avantage environnemental à un client. Appliqué à six thèmes environnementaux et à toutes les régions admissibles, ce critère donne lieu à un indice de référence de 500 composantes issues de l'univers à thématique environnementale, pondéré en fonction de la capitalisation boursière ajustée au flottant et plafonné à 5 % par composante.

1. Le problème de la mesure et l'écart

Les répartiteurs de capitaux qui évaluent une stratégie de transition énergétique se heurtent à une difficulté d'ordre pratique. Par rapport à un indice de référence mondial général, les sources du risque actif de la stratégie sont difficiles à cerner, son rendement ne peut pas être évalué par rapport à son propre éventail d'options de placement, et la contribution de la sélection des titres ne peut pas être isolée.

La cause est d'ordre structurel, et non pas une lacune dans la production de rapports. Par exemple, un portefeuille à thématique environnementale est nécessairement surpondéré dans les secteurs de l'industrie et des services aux collectivités, et largement sous-représenté dans ceux de la finance et des services de communication.

Les options existantes se répartissent en deux catégories, et toutes deux échouent pour la même raison fondamentale : la manière dont chacune définit une entreprise environnementale. Une catégorie en donne une définition trop large, en admettant des entreprises pour lesquelles les revenus environnementaux ne représentent qu'une part mineure (et, dans certains cas, discutable) de leurs activités. L'autre en donne une définition trop restrictive, en limitant l'univers à des créneaux tels que la production d'énergie propre ou les technologies et services liés à l'eau. Le scénario de référence utilisé tout au long du présent document est l'indice FTSE Environmental Opportunities All-Share (EOAS) pour le premier cas et l'indice S&P Global Clean Energy Transition pour le second.

Ni l'une ni l'autre de ces approches n'est représentée par un seul indice. La catégorie des indices thématiques ciblés (« pure-play ») comprend des exemples, comme les indices WilderHill Clean Energy et New Energy Global Innovation, la série Nasdaq Clean Edge ainsi que diverses autres approches.

La grande catégorie comprend les séries FTSE Environmental Opportunities et Environmental Technology, qui regroupent à elles deux plus d'une douzaine d'indices régionaux et sous-sectoriels, ainsi que des indices comparables dédiés aux énergies de remplacement et à l'environnement proposés par d'autres fournisseurs.

Plus loin encore se situent les variantes des indices de référence du marché dans son ensemble qui regroupent des sociétés filtrées par facteur ESG, comme la famille d'indices MSCI ESG, dans lesquelles les revenus environnementaux ne constituent absolument pas un critère d'admissibilité. L'indice EOAS se compose de 1 238 sociétés, dont la capitalisation boursière s'élève à 15 300 milliards \$ US, et l'indice Green Revenue 500, qui s'élève à 15 100 milliards \$ US, sur une base ajustée en fonction du flottant, tandis que l'indice S&P regroupe 102 sociétés dont la capitalisation boursière totale s'élève à environ 700 milliards \$ US. Ce qui les distingue, ce n'est pas seulement leur taille, mais ce que chacun d'entre eux reconnaît, et cela transparaît surtout dans leurs principaux titres.

Graphique 1 : Dix principales composantes

MSCI Monde tous pays	FTSE EOAS	FactSet Global Green Revenue	S&P Global Clean Energy Transition
NVIDIA, 4,9 %	Microsoft, 12,9 %	Tesla, 5,0 %	First Solar*
Apple, 4,5 %	Taiwan Semiconductor, 10,3 %	Caterpillar, 2,8 %	China Yangtze Power*
Microsoft, 3,4 %	Tesla*, 7,0 %	GE Vernova, 1,9 %	Bloom Energy*
Amazon, 2,4 %	SK Hynix, 4,4 %	Texas Instruments, 1,8 %	Nextpower*
Alphabet, 1,9 %	Cisco, 2,9 %	Siemens, 1,5 %	Vestas Wind Systems*
Taiwan Semiconductor, 1,8 %	Siemens*, 1,6 %	Analog Devices, 1,4 %	Enphase Energy
Broadcom, 1,6 %	GE Vernova*, 1,6 %	NextEra Energy, 1,3 %	Equatorial Energia*
Alphabet, 1,5 %	Texas Instruments*, 1,6 %	Schneider Electric, 1,2 %	Energias de Portugal*
Meta, 1,2 %	SAP, 1,5 %	Siemens Energy, 1,1 %	Plug Power
Micron Technology, 1,0 %	Linde, 1,5 %	ABB, 1,1 %	Chubu Electric Power*
Dix principales composantes : 24,3 %	45,2 %	19,3 %	50,2 %
Titres partagés avec l'indice Green Revenue : 0 de 10	4 de 10	—	8 de 10

* Également une composante de l'indice Green Revenue. Sources : FactSet, FTSE Russell, S&P Dow Jones Indices, MSCI, au 31 août 2026; composition de l'indice Green Revenue, au 22 mai 2026. Le Dow Jones ne publie pas les pondérations individuelles des composantes de cet indice.

Aucune des dix plus grandes composantes de l'indice MSCI Monde tous pays ne figure dans l'indice Green Revenue; Tesla, qui occupe la 11^e place, est la seule valeur commune aux deux indices. Quatre des dix plus grandes sociétés composant l'indice EOAS sont incluses dans l'indice Green Revenue. Parmi les six qui n'y figurent pas, Microsoft, Taiwan Semiconductor et SK Hynix sont les trois qui le dominent. Huit des dix plus importantes composantes de l'indice S&P font partie de l'indice Green Revenue. C'est là tout l'enjeu des indices thématiques ciblés : le désaccord ne porte pas sur les entreprises qui relèvent de ce thème.

La différence par rapport à l'indice thématique ciblé réside davantage dans les proportions que dans l'exclusion. Huit des dix plus importantes composantes de l'indice S&P font également partie de l'indice Green Revenue : First Solar, China Yangtze Power, Bloom Energy, Nextpower, Vestas, Equatorial Energia, Energias de Portugal et Chubu Electric. Dans l'ensemble, toutefois, elles ne représentent que 1,4 % de cet indice, et non la majeure partie de celui-ci. Les deux autres ne figurent pas parmi les 500 plus grandes entreprises admissibles selon la capitalisation boursière.

Une définition trop large

L'indice EOAS exige que 20 % des revenus proviennent de produits et de services environnementaux, ce seuil s'appliquant de manière uniforme à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille. Il est suffisamment bas, et la classification sous-jacente suffisamment large, pour que les sociétés technologiques à vocation générale soient admissibles. Microsoft est la plus importante composante de l'indice, avec une part de 12,9 %, suivie de Taiwan Semiconductor qui occupe la deuxième place avec 10,3 %; SK Hynix, Cisco et SAP figurent également parmi les dix plus grandes composantes. Le secteur le plus représenté dans l'indice est celui de la technologie, avec 38,1 %, devançant celui de l'industrie, à 25,1 %.

La question qui se pose ici concerne davantage l'adéquation que la pondération. Quelle que soit la part des revenus de Microsoft, de Taiwan Semiconductor ou de SAP classée comme « environnementale », aucune de ces sociétés n'a pour raison d'être d'offrir un bénéfice environnemental à un client, et un investisseur qui allouerait des fonds à la transition ne s'attendrait pas à ce que ces sociétés constituent le cœur de cette allocation. Six des dix plus importantes composantes de l'indice EOAS (Microsoft, Taiwan Semiconductor, SK Hynix, Cisco, SAP et Linde) ne sont pas admissibles à l'indice Green Revenue, car les activités qui génèrent leurs revenus ne sont tout simplement pas considérées comme des produits ou services environnementaux, selon la méthodologie élaborée par Greenchip. L'indice EOAS compte 1 238 composantes, contre 500 pour l'indice Green Revenue; l'écart n'est donc pas une question d'ampleur. Tout dépend de ce que la définition permet.

Une définition trop étroite

L'indice S&P Global Clean Energy Transition définit le thème à l'autre extrémité de la fourchette. Cet indice regroupe des entreprises qui produisent de l'énergie propre ou fournissent des technologies et des équipements liés à l'énergie propre, ce qui donne

un total de 102 composantes concentrées dans les services aux collectivités, l'industrie et la technologie de l'information; ces trois secteurs représentent 98 % de l'indice. Le traitement de l'eau, la gestion des déchets et la lutte contre la pollution, l'agriculture, le transport durable, l'efficacité industrielle et la chaîne de valeur des matériaux sont absents, et avec eux, des capitaux considérables qui pourraient être mobilisés pour la transition. La capitalisation boursière totale de ses composantes est d'environ 700 milliards \$ US, contre 18 300 milliards \$ US pour l'indice Green Revenue. Une définition aussi restrictive expose également l'indice à un seul secteur sensible aux mesures politiques, ce qui entraîne des répercussions sur la volatilité et les périodes de repli, comme il est expliqué à la section 4 ci-dessous.

L'écart

Aucune de ces deux définitions d'indice ne rend compte de manière adéquate de la transition environnementale dans son ensemble. L'activité économique ne se limite pas à la production d'électricité et aux infrastructures du réseau, mais englobe également le traitement de l'eau, la gestion des déchets et la lutte contre la pollution, les intrants agricoles, le matériel ferroviaire et de transport, l'efficacité industrielle ainsi que les matériaux nécessaires à toutes ces activités. Pour représenter cet univers, il faut une définition suffisamment large pour englober les sous-thèmes, mais suffisamment stricte pour exclure les entreprises dont les revenus liés à l'environnement ne constituent qu'une partie marginale de leurs activités.

C'est précisément pour remplir ce rôle que l'indice Green Revenue a été conçu. Lorsque le thème lui-même peut être mesuré, le résidu dans une attribution correspond à la sélection.

2. Définition et constitution de l'indice

La méthodologie de l'indice a été conçue par l'équipe des ressources et de l'évolution énergétique Mackenzie et repose sur une taxonomie des revenus verts que l'équipe utilise continuellement depuis près de 20 ans. La taxonomie a été élaborée de manière indépendante et est antérieure au cadre européen de finance durable; elle partage l'approche conceptuelle consistant à définir une activité économique comme « verte » en fonction de ce qu'elle produit, mais il s'agit d'un cadre exclusif doté de ses propres critères.

Son principe directeur repose sur la mesure des revenus verts générés par les produits et services environnementaux. Le critère retenu consiste à déterminer si une entreprise vend un produit ou un service qui procure un bénéfice environnemental à un client, plutôt que de se demander si ses propres activités sont devenues plus efficaces. La distinction est importante dans la pratique. Les logiciels utilisés pour concevoir et surveiller les infrastructures environnementales sont admissibles; ce n'est pas le cas des logiciels d'informatique générale et de planification des ressources d'entreprise, quelle que soit leur efficacité opérationnelle.

La taxonomie était utilisée comme cadre de recherche depuis près de 20 ans avant d'être employée pour créer un indice. Pour transformer l'une en l'autre, il fallait résoudre un problème que le cadre n'avait jamais eu à régler : une taxonomie peut reposer sur le jugement des analystes, mais un indice, non. Toute décision d'inclusion doit pouvoir être reproduite par un tiers à partir des règles publiées, à un moment donné, sans faire appel aux personnes qui les ont rédigées. Cela excluait la possibilité de simplement codifier l'univers existant. Au contraire, le travail a commencé dans l'autre sens, en s'appuyant sur

le Revere Business Industry Classification System (RBICS) de FactSet. Le RBICS répertorie les sources de revenus des entreprises selon une classification très détaillée par sous-secteur d'activité, et l'équipe a examiné la classification de niveau 6 dans son intégralité, sous-secteur par sous-secteur, en évaluant chacun d'entre eux à la lumière des six thèmes de la taxonomie et de son critère relatif aux produits et services. Cet ensemble de données porte sur plus de 30 000 titres et répartit les revenus entre plus de 1 700 sous-catégories. Le résultat correspond à l'ensemble des sous-secteurs admissibles publié dans le guide de méthodologie. Il s'agit du contenu analytique de l'indice : une correspondance entre un cadre fondé sur des jugements et un système de classification géré et vérifié par un tiers.

Les autres questions de conception ont été résolues sous forme de règles plutôt que de décisions discrétionnaires : le niveau de revenus verts suffisant pour être pris en compte, et s'il devait varier en fonction de la taille de l'entreprise; s'il fallait fixer le nombre de composantes ou le laisser varier; s'il fallait limiter les pondérations individuelles; et ce qu'il fallait exclure purement et simplement, par opposition à ce qui ne répondait pas aux critères d'admissibilité.

La taxonomie divise l'univers en six thèmes :

Thème	Activités représentatives
Énergie propre	Services publics et équipement renouvelables, infrastructures électriques, stockage, combustibles renouvelables
Efficacité énergétique	Éclairage et gestion des bâtiments, gestion de l'énergie, technologies d'automatisation et d'entraînement
Technologies propres	Logiciels et contrôles industriels, matériaux verts, équipement industriel, ingénierie
Agriculture et produits de base durables	Équipement et intrants agricoles, consommation circulaire et biomatériaux
Eau et déchets	Services publics et équipement liés à l'eau, gestion des déchets, lutte contre la pollution
Transport durable	Opérateurs et matériel de transport, logistique

Appliquée aux actions cotées en bourse à l'échelle mondiale, la taxonomie recense environ 2 200 entreprises dont la capitalisation boursière combinée s'élève à quelque 21 000 milliards \$ US. L'indice est constitué à partir de cet univers.

3. Règles de l'indice et gouvernance

L'indice est fondé sur des règles. L'admissibilité est déterminée lors de chaque reconstitution semestrielle au moyen des critères suivants, qui s'appliquent aux actions ordinaires, aux certificats américains d'actions étrangères (CAAE) et aux certificats internationaux d'actions étrangères (CIAÉ) principaux cotés en bourse.

Taille et liquidité

Une capitalisation boursière totale d'au moins 500 millions \$ US et une valeur de négociation quotidienne moyenne sur trois mois d'au moins 1 million \$ US, calculées à la date de sélection. Les sociétés en commandite principales, les fonds de redevance et les sociétés de développement commercial sont exclus.

Revenus verts

Les revenus verts sont calculés en comparant la taxonomie aux sous-secteurs de niveau 6 du RBICS de FactSet et en regroupant les revenus d'une entreprise dans l'ensemble des catégories admissibles. Le seuil varie en fonction de la taille de l'entreprise :

Revenus annuels	Revenus verts requis
Plus d'un milliard \$ US	Plus de 20 %
De 100 millions \$ US à 1 milliard \$ US	Plus de 50 %
Moins de 100 millions \$ US	100 %

L'échelle reflète une appréciation de l'importance relative. Les grandes sociétés diversifiées sont au cœur de la transition et présentent souvent une composition des activités plus diluée; par conséquent, un critère proportionnel à lui seul exclurait une grande partie du capital réellement investi. Les petites entreprises, en revanche, présentent un intérêt pour un investisseur thématique en tant qu'entreprises centrées sur une seule et unique activité; une activité verte minoritaire dans une petite entreprise en fait une valeur de moyenne ou petite capitalisation diversifiée, et non une valeur thématique. Ce seuil progressif donne une approximation de l'importance relative absolue plutôt qu'une mesure précise de celle-ci, mais il est appliqué de manière cohérente.

Exclusions

Une société est exclue si plus de 5 % de ses revenus proviennent de la production en amont de pétrole, de gaz ou de charbon, ou si plus de 10 % de ses revenus proviennent de la production d'électricité à partir du charbon. Un autre critère d'exclusion élimine les entreprises dont plus de 10 % des revenus proviennent du divertissement pour adultes, des établissements correctionnels, des jeux de hasard ou du tabac, ainsi que celles impliquées dans le commerce d'armes controversées.

Sélection et pondération

Parmi les autres sociétés admissibles, les 500 plus importantes en termes de capitalisation boursière totale composent l'indice. Un tampon est appliqué lors de la reconstitution : les sociétés classées parmi les 480 premières sont sélectionnées et les composantes existantes classées parmi les 520 premières sont conservées, ce qui réduit le roulement inutile.

Les composantes sont pondérées en fonction de la capitalisation boursière ajustée au flottant, la pondération de chaque titre étant plafonnée à 5 % et l'excédent redistribué proportionnellement. L'indice est reconstitué deux fois par année, en mai et en novembre, et rééquilibré chaque trimestre, en février, en mai, en août et en novembre.

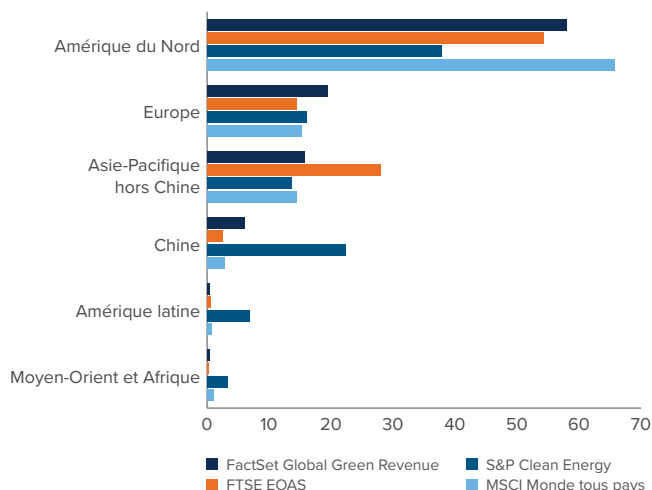
4. À quoi ressemble l'indice?

L'indice regroupe 500 sociétés dont la capitalisation boursière s'élève à environ 18 300 milliards \$ US. Par rapport à l'univers de taxonomie qui s'élève à 21 000 milliards \$ US, mesuré sur cette même base exhaustive, l'indice regroupe un peu moins du quart des sociétés et environ 87 % de la capitalisation boursière, représentant ainsi le segment investissable et liquide du thème.

Région

Les composantes proviennent de 37 pays. Les États-Unis représentent 54,3 % de l'indice, contre 62,5 % pour l'indice MSCI Monde tous pays, et la répartition entre les marchés développés et émergents est de 87,9 % contre 12,1 %, ce qui est essentiellement identique à celle de l'indice général. Le Japon affiche une pondération de 8,7 %, l'Allemagne de 5,1 %, la Chine de 4,7 %, le Canada de 3,4 % et la France de 3,4 %.

Graphique 2 : Pondérations régionales

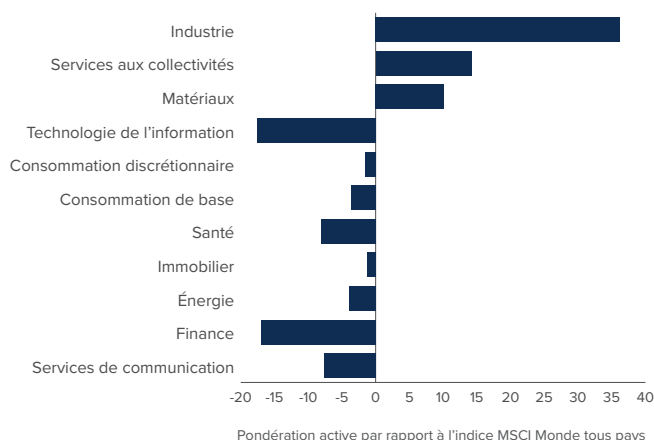


FactSet, FTSE Russell, S&P Dow Jones Indices, MSCI. La Chine comprend les titres cotés à Hong Kong.

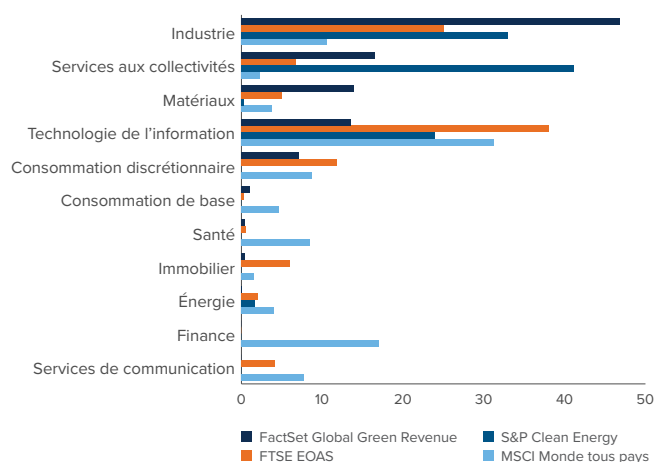
Secteur

L'exposition sectorielle est la dimension sur laquelle l'indice s'écarte le plus du marché dans son ensemble. Cet écart relève davantage de la nature même du thème que d'une expression d'une certaine vision.

Graphique 3 : Pondérations sectorielles par rapport à l'indice MSCI Monde tous pays



Graphique 4 : Pondérations sectorielles, quatre indices

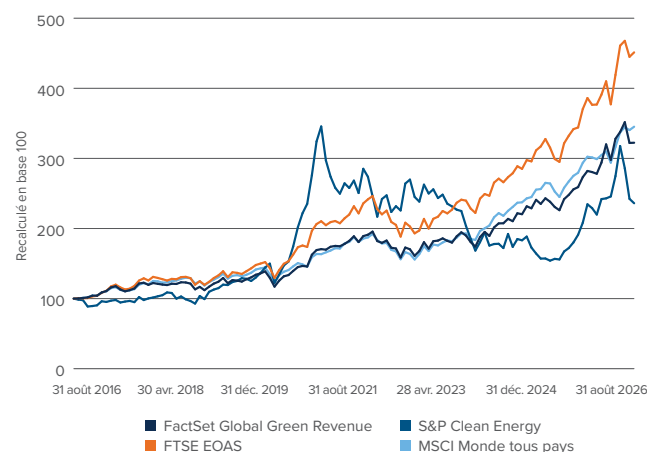


L'indice ne comprend aucun titre des secteurs des services financiers et des services de communication. La part du secteur des technologies de l'information y est bien inférieure à la moitié de celle de l'ensemble du marché et se concentre sur les semi-conducteurs analogiques, de puissance et automobiles, plutôt que sur les mémoires, les services de fonderie ou les logiciels. Il s'agit là de l'expression quantitative de l'argument présenté à la section 1 : tout portefeuille à thématique environnementale, comparé à l'indice MSCI Monde tous pays, présentera la majeure partie de son risque actif dans ces trois ou quatre positions sectorielles, indépendamment des décisions prises au niveau des titres.

Risque et rendement

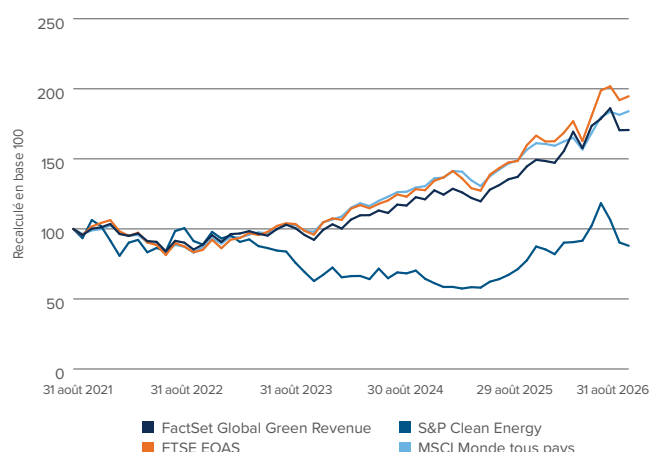
Au cours de la période de dix ans se terminant le 31 août 2026, sur la base du rendement total en dollars canadiens :

Graphique 5 : Rendement total cumulé, période de dix ans se terminant le 31 août 2026 (en \$ CA)



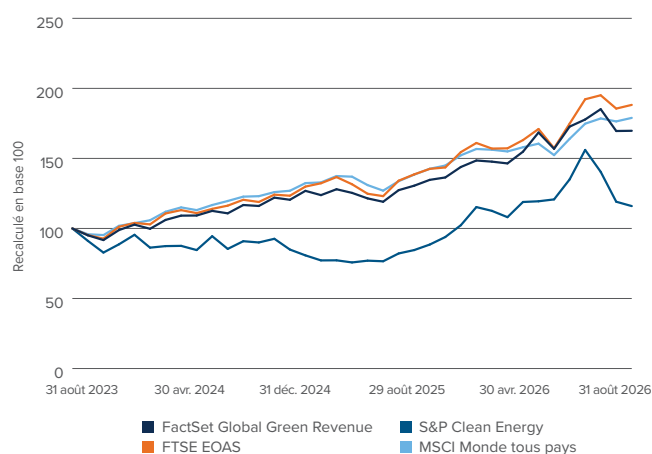
Bloomberg, 121 fins de mois, d'août 2016 à août 2026

Graphique 6 : Rendement total, période de cinq ans se terminant le 31 août 2026 (en \$ CA)



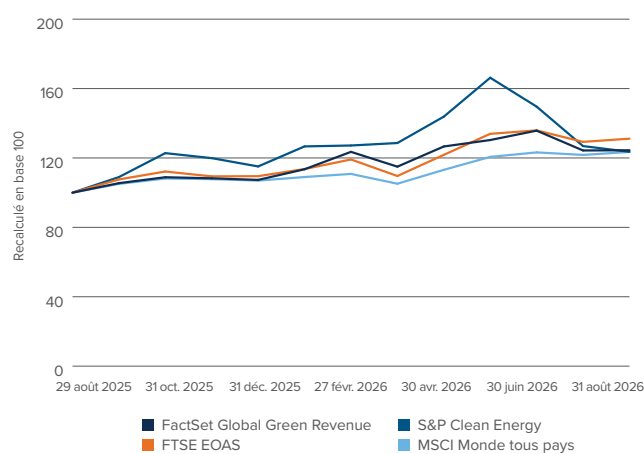
Bloomberg, 61 fins de mois, d'août 2021 à août 2026

Graphique 7 : Rendement total, période de trois ans se terminant le 31 août 2026 (en \$ CA)



Bloomberg, 37 fins de mois, d'août 2023 à août 2026

Graphique 8 : Rendement total, période de un an se terminant le 31 août 2026 (en \$ CA)



Bloomberg, 13 fins de mois, d'août 2025 à août 2026

Graphique 9 : Caractéristiques du risque, période de dix ans se terminant le 31 août 2026 (en \$ CA)

	Green Revenue	FTSE EOAS	S&P Clean Energy	MSCI Monde tous pays
Volatilité annualisée	13,8 %	15,1 %	25,0 %	11,5 %
Recul maximal	-18,9 %	-23,5 %	-55,4 %	-18,9 %
Bêta par rapport à l'indice MSCI Monde tous pays	1,09	1,23	1,12	1,00
Corrélation avec l'indice MSCI Monde tous pays	0,906	0,934	0,515	1,000

Deux résultats méritent d'être soulignés. La baisse maximale enregistrée par l'indice au cours de la période a été équivalente à celle de l'ensemble du marché, soit -18,9 %, contre -23,5 % pour l'indice EOAS et -55,4 % pour l'indice thématique ciblé (« pure-play »); la diversification entre les sous-thèmes et le plafond de pondération de 5 % en sont les principaux facteurs. La corrélation de cet indice avec l'indice MSCI Monde tous pays est également inférieure à celle de l'indice EOAS, soit 0,906 contre 0,934, ce qui indique qu'il est plus éloigné du marché dans son ensemble que cet autre indice environnemental général, tout en présentant une volatilité nettement inférieure à celle d'un indice thématique ciblé.

Cet indice est conçu comme un outil de mesure, et trois applications découlent de sa conception :

- Il offre un éventail représentatif d'options de placement permettant d'évaluer les stratégies à thématique environnementale.
- Il permet de décomposer le risque de manière à distinguer l'exposition thématique de la sélection des titres, ce qui s'avère difficile par rapport à un indice de référence général et impossible par rapport à un indice thématique ciblé.
- Il offre également un univers de référence transparent et fondé sur des règles pour la recherche sur le secteur.

5. Conclusion

La transition est financée par un éventail d'activités plus large que celui pris en compte par un indice dédié aux énergies propres, et par un ensemble d'entreprises différent de celui retenu par un indice de l'économie verte défini de manière vague. L'indice Green Revenue remédie à ces deux lacunes grâce à la définition qu'il applique : les revenus verts doivent provenir de produits et de services qui procurent un bénéfice environnemental à un client, mesuré par rapport à un seuil qui varie en fonction de la taille de l'entreprise. Appliquée à six thèmes environnementaux et à de nombreux pays, cette définition recense 500 composantes et exclut les sociétés technologiques à très grande capitalisation qui dominent les solutions de rechange plus générales.

Les placements dans les fonds communs peuvent donner lieu à des commissions de vente et de suivi, ainsi qu'à des frais de gestion et autres. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les placements dans les fonds communs ne sont pas garantis, leur valeur varie fréquemment et leur rendement antérieur peut ne pas se reproduire.

Le contenu de ce document (y compris les faits, les perspectives, les opinions, les recommandations, les descriptions de produits ou titres ou les références à des produits ou titres) ne doit pas être pris ni être interprété comme un conseil en matière de placement, ni comme une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat, ou une promotion, recommandation ou commandite de toute entité ou de tout titre cité. Bien que nous nous efforcions d'assurer son exactitude et son exhaustivité, nous ne sommes aucunement responsables de son utilisation.

À des fins d'illustration seulement. Les rendements hypothétiques sont théoriques, sont soumis à des risques et ne peuvent garantir ou assurer des résultats futurs. Ils ne reflètent pas la négociation réelle du client ou de la cliente ni l'effet de facteurs économiques et de marché importants sur le processus de prise de décision des équipes de placement pour un compte client réel. Les rendements hypothétiques se basent sur certaines hypothèses qui pourraient changer soudainement ou s'avérer incorrectes. Des hypothèses différentes produiront des résultats différents. Les résultats ont été établis en fonction de données rétrospectives. Le contrôle ex post tient compte des effets du renouvellement des contrats à terme, des commissions et des coûts de financement fondés sur les taux prévus du courtier principal. Les frais de conseil supplémentaires, les frais d'opérations (non inclus dans les hypothèses décrites ici) et les autres charges potentielles ne sont pas pris en compte et réduiraient également les rendements. Les résultats réels peuvent différer considérablement des illustrations hypothétiques présentées. Les données obtenues par contrôle ex post ne sont pas prises en compte dans la présentation des résultats futurs que pourraient générer les indices mentionnés ou l'une de leurs composantes, et les lecteurs et lectrices devraient reconnaître que le rendement futur diffèrera probablement de ce qui est indiqué et ne fonder aucune décision de placement uniquement sur ces renseignements.

Le rendement de l'indice ne tient pas compte de l'incidence des frais, commissions et charges payables par les investisseurs et investisseuses dans des produits de placement qui cherchent à reproduire un indice. Il n'est pas possible d'investir directement dans un indice.

Ce document pourrait renfermer des renseignements prospectifs qui décrivent nos attentes actuelles ou nos prédictions pour l'avenir ou celles de tiers. Les renseignements prospectifs sont de par leur nature assujettis entre autres à des risques, incertitudes et hypothèses pouvant donner lieu à des écarts significatifs entre les résultats réels et ceux exprimés dans les présentes. Ces risques, incertitudes et hypothèses comprennent, sans s'y limiter, les conditions générales économiques, politiques et des marchés, les taux d'intérêt et de change, la volatilité des marchés boursiers et financiers, la concurrence commerciale, les changements technologiques, les changements sur le plan de la réglementation gouvernementale, les changements au chapitre des lois fiscales, les poursuites judiciaires ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Veuillez soigneusement prendre en compte ces facteurs et d'autres facteurs et ne pas accorder une confiance exagérée aux renseignements prospectifs. Tout renseignement prospectif contenu dans les présentes n'est valable qu'en date du 23 septembre 2026. Il ne faut pas s'attendre à ce que ces renseignements soient mis à jour, complétés ou révisés par suite de nouveaux renseignements, de circonstances changeantes, d'événements futurs ou pour d'autres raisons.